



Résumé

L'économie numérique désigne l'ensemble des secteurs d'activité de l'économie française ayant recours aux technologies de l'information et de la communication. Son « cœur » (technologies et infrastructures, télécommunications, informatique et économie du net) représente 91

milliards d'euros et plus de 900 000 emplois équivalents temps plein¹. Pourtant, jusqu'à peu, cette filière ne suscitait que peu d'attention de la part des décideurs publics.

Notre pays accuse un véritable retard dans le développement des infrastructures technologiques et dans la prise en considération du numérique comme facteur de croissance. Pourtant, la France dispose d'atouts importants pour devenir un géant de l'innovation : des formations d'excellence en mathématiques et en sciences, des expertises technologiques et industrielles reconnues, des entrepreneurs ambitieux et des réussites internationales à valeur d'exemple.

L'étude *Pour un « New Deal » numérique* rappelle à travers de nombreuses données chiffrées et des exemples internationaux que le numérique est un instrument majeur au service de la compétitivité des économies développées. Ce travail décrit la révolution économique que vit notre pays sous l'effet du numérique. Il envisage trois leviers principaux pour accompagner ce mouvement : le financement de l'innovation, la modernisation de l'action publique et enfin une véritable rupture dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

Sortir d'un environnement économique et fiscal peu propice au développement des *startups* innovantes

La filière Internet² a créé 700 000 emplois nets dans notre pays en l'espace de 15 ans. Cependant, la France reste un *innovation follower* et court le risque de décrocher face aux autres pays de l'OCDE comme aux émergents qui ont le plus souvent mis en place un cadre réglementaire et fiscal favorisant la croissance de leurs entreprises innovantes.

Les *startups* françaises, pourtant nombreuses, peinent à se développer en raison de la présence insuffisante, dans la chaîne de financement des entreprises, de capitaux privés auxquels la subvention publique ne peut se substituer. D'autre part, la multiplication des guichets et niches fiscales visant à soutenir l'innovation a contribué à la mise en place d'un mille-feuille administratif complexe et opaque pour nos entrepreneurs.

Mettre le numérique au service de l'action publique

La transition numérique se trouve au cœur des processus de modernisation de l'État et de l'action publique et doit contribuer à améliorer sa performance non seulement interne (transformation de l'organisation des administrations et amélioration de leurs performances) mais aussi externe (délivrance des services publics, amélioration des relations avec les citoyens).

Si la France se classe au sixième rang mondial en matière d'e-gouvernement, elle accuse cependant un retard important dans la généralisation des processus d'e-participation (information et transparence, association des citoyens par le biais des TIC à des consultations et des prises de décision).

Lever les freins à la révolution numérique dans l'éducation et la santé

Deux secteurs se trouvent à la croisée de l'action publique et des leviers de croissance pour notre pays : l'éducation et la santé. Si ces deux secteurs apparaissent inégalement transformés par le numérique, ils sont parmi les plus prometteurs pour la compétitivité et l'amélioration de l'action publique.

Dans l'enseignement supérieur, les MOOC (*massive online open courses*) ont d'ores et déjà conquis les plus prestigieuses universités du monde et conduisent à repenser en profondeur la façon même dont sont dispensés les savoirs et leur adéquation avec les exigences du marché du travail.

Dans le domaine de la santé, le numérique est riche de promesses comme le décroisement des systèmes d'information et la mutualisation des données disponibles notamment grâce à la mise en place (toujours retardée) d'un véritable dossier médical personnel (DMP). La télémédecine et plus généralement l'e-santé apportent des solutions pour faire face aux défis de la dépendance et de l'augmentation des pathologies chroniques.

1. Inspection générale des Finances, *Le soutien à l'économie numérique et à l'innovation*, janvier 2012.

2. Cette filière regroupe les activités de télécommunications via IP, les activités informatiques liées à Internet et les activités économiques ayant le Web pour support. McKinsey, *Impact d'Internet sur l'économie française - Comment Internet transforme notre pays*, mars 2011.

Les propositions de l'Institut Montaigne

I. Faire de la France un territoire attractif pour l'innovation

Proposition 1 : Aménager l'environnement économique et fiscal

Faciliter l'accès au financement des entreprises françaises dès la phase d'amorçage en créant un statut d'entreprise de croissance afin d'offrir une fiscalité dérogatoire et simplifiée non seulement aux entrepreneurs mais aussi aux investisseurs et aux salariés.

Soutenir les négociations fiscales internationales menées au niveau de l'OCDE afin de définir un établissement stable virtuel. Celui-ci permettrait d'appréhender le traitement régulier et systématique des données par les utilisateurs et les entreprises et de définir des critères permettant de déterminer la quote-part du bénéfice imputable aux activités des utilisateurs d'un État donné.

Proposition 2 : Créer des réseaux d'entreprises françaises à l'international et encourager la mobilité des acteurs

Plusieurs actions doivent être menées parmi lesquelles : concentrer les efforts de l'AFII et d'UBIFRANCE sur la division numérique ; confier au Conseil national du numérique la mission de constituer un réseau d'entrepreneurs français à l'étranger ; améliorer la visibilité de la carte de séjour « compétences et talents » mise en place à destination des créateurs d'entreprises étrangers.

Proposition 3 : Concentrer et prioriser les pôles de compétitivité

Deux à quatre *clusters* digitaux, dédiés à un secteur sur lequel la France dispose d'atouts identifiés, peuvent ainsi être développés : aérospatial, biotechnologies, *big data*, écologie industrielle, etc.

Proposition 4 : Mettre en place un portail d'applications dans le cloud à destination des PME

Confier à l'APCE le développement d'un portail d'applications en Saas (« *software as a service* ») qui consiste à proposer l'utilisation d'un logiciel *via* un abonnement plutôt que sa possession. Ce portail, spécifiquement dédié aux PME, permettrait d'accélérer significativement l'adoption des agendas partagés, des systèmes financiers en ligne et des bases de connaissances métiers notamment.

II. Améliorer la performance de l'action publique par le numérique

Proposition 5 : Former les hauts fonctionnaires et les élus au numérique

Inclure une formation obligatoire aux technologies, infrastructures et usages du numérique dans le cursus des écoles de formation des cadres supérieurs et dirigeants de la fonction publique : ENA, INET, IRA, EHESP, EN3S, etc. Faire des enjeux des technologies, infrastructures et usages du numérique une des priorités de la formation des élus locaux dans le cadre du droit à la formation des élus locaux prévu par le Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Proposition 6 : Mettre l'*open data* au service de l'action publique et développer l'identité numérique des citoyens

Développer la politique d'ouverture des données publiques à tous les citoyens, notamment dans l'éducation et la santé. Encourager la perspective d'un État « plateforme » fournissant des interfaces de programmation (API) afin que la France dispose de standards d'échanges propres à recréer de la confiance entre les institutions et les citoyens.

Offrir un service sécurisé d'authentification des identités pour l'ensemble des services publics en ligne et permettre à l'utilisateur de personnaliser son « *service-public.fr* ».

Proposition 7 : Rationaliser le développement des outils numériques dans les collectivités locales

Un *Appstore* ou magasin contenant des applications libres, permettant la réutilisation mais aussi l'adaptation grâce à l'accès au code source, devrait être accessible pour tous les agents des collectivités locales. Ce projet ne sera effectif que s'il se double d'une incitation forte pour les collectivités à ne plus développer d'ici à 2016 des applications qui n'auraient pas la forme d'un Saas.

III. Faciliter le développement du numérique dans deux secteurs prioritaires : l'éducation et la santé

Proposition 8 : Favoriser l'expérimentation du numérique à l'école et évaluer son impact sur les résultats des élèves

Accompagner l'ensemble des mesures de développement du numérique à l'école d'évaluations indépendantes permettant de mesurer l'impact de ces programmes sur les résultats des élèves et de juger de leur bien fondé.

Proposition 9 : Répondre au besoin de main-d'œuvre dans le domaine du numérique

Favoriser la mise en place de chaires transdisciplinaires entre TIC et formations universitaires et confier une mission d'information sur les besoins de la filière numérique aux syndicats professionnels, afin d'adapter les formations dispensées aux besoins des bassins d'emploi.

Proposition 10 : Réussir la mise en place du dossier médical personnel

S'inspirer des expériences étrangères et faire du DMP un outil d'échange communiquant avec les logiciels déjà en place. Dans le DMP actuellement envisagé, les patients peuvent masquer des données et masquer ce fait (c'est le « double masquage »). Il faut supprimer cette possibilité qui rend difficile la traçabilité des données pour les professionnels de santé et représente aujourd'hui un frein majeur à l'adoption du DMP par les professionnels de santé.